



GRAND LYON
la métropole

2021

Budget primitif
Métropole de Lyon
Synthèse

LE BUDGET 2021 : 3,97 MILLIARDS D'EUROS

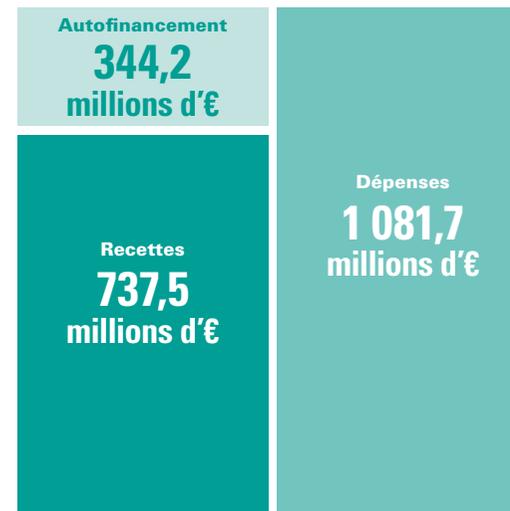
Le budget d'une collectivité se présente toujours en deux sections : le **fonctionnement** et l'**investissement**.
Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.

FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).

INVESTISSEMENT



L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction.

LES RECETTES

D'OÙ VIENT L'ARGENT DE LA MÉTROPOLE ?

La Métropole dispose de plusieurs sources de revenus pour mener à bien ses politiques publiques et son fonctionnement. Les recettes de fonctionnement inscrites au budget 2021 sont en diminution de 1%. Cette baisse est donc relativement limitée compte-tenu du contexte sanitaire et économique.

FONCTIONNEMENT

2 892 millions d'€

- Fiscalité sur les entreprises : **611,6 millions d'€**
- Fiscalité sur les ménages : **98,1 millions d'€**
- Autres recettes fiscales : **1 260,1 millions d'€**
- Dotations de l'État : **459 millions d'€**
- Autres recettes de gestion : **462,5 millions d'€**

INVESTISSEMENT

737,5 millions d'€

- Recettes annuelles d'investissement : **134,8 millions d'€**
- Crédits opérationnels (PPI) : **113,7 millions d'€**
- Emprunts : **489 millions d'€**



LES DÉPENSES

À QUOI SERT L'ARGENT DE LA MÉTROPOLE ?

Le budget permet de financer l'ensemble des politiques publiques et les activités de service aux habitants comme l'insertion, les actions de solidarité, les interventions en matière d'enfance et de secours d'urgence, la politique culturelle et sportive, la propreté, l'eau, la voirie, les transports en commun... et le fonctionnement de la Métropole.

Le budget a deux destinations principales :

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses augmentent de **3,6%** par rapport au budget 2020. Cette augmentation provient pour l'essentiel de la hausse des dépenses sociales : **+ 7%** par rapport à 2020. Elle s'explique par les effets de la crise et la hausse du nombre de personnes en situation de précarité qui survivent grâce au RSA, hausse d'un montant de **44,3 millions d'€** pour l'année 2021.

Cette augmentation résulte aussi des choix politiques du nouvel exécutif qui place la solidarité vis-à-vis des plus fragiles comme l'un des axes majeurs de son action.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En dépit du contexte économique dégradé en raison de la crise sanitaire, le nouvel exécutif métropolitain affiche une volonté politique forte avec un montant d'investissement opérationnel en 2021 de **650 millions d'€**.

LES DÉPENSES À QUOI SERT L'ARGENT DE LA MÉTROPOLE ?

FONCTIONNEMENT

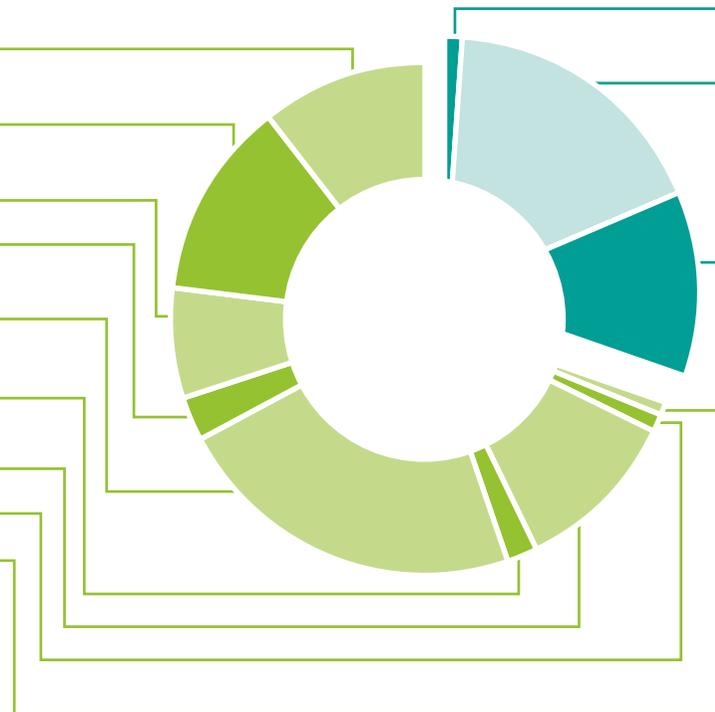
2 547,8 millions d'€

- Charges générales : **386,9 millions d'€**
- Dépenses de personnel : **470,6 millions d'€**
- Reversement aux communes : **240 millions d'€**
- Péréquation : **105 millions d'€**
- Dépenses à caractère social : **838,6 millions d'€**
- Dotation de compensation métropolitaine : **72,3 millions d'€**
- Subventions et participations : **396,7 millions d'€**
- Charges financières : **32 millions d'€**
- Autres charges : **5,6 millions d'€**

INVESTISSEMENT

1 081,7 millions d'€

- Dépenses annuelles d'investissement : **10,4 millions d'€**
- Crédits opérationnels (PPI) : **650 millions d'€**
- Emprunts : **421,4 millions d'€**



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 892 MILLIONS D'EUROS

FISCALITÉ SUR LES ENTREPRISES

611,6 millions d'€

dont :

- **300 millions d'€** : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- **247 millions d'€** : cotisation foncière des entreprises
- **4,9 millions d'€** : taxe foncière sur les propriétés bâties
- **35,3 millions d'€** : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

FISCALITÉ SUR LES MÉNAGES

98,1 millions d'€

dont :

- **8,4 millions d'€** : taxe foncière sur les propriétés bâties
- **6,4 millions d'€** : taxe d'habitation
- **82,3 millions d'€** : taxe d'enlèvement des ordures ménagères



AUTRES RECETTES FISCALES

1 260,1 millions d'€

dont :

- **360 millions d'€** : droits de mutation à titre onéreux
- **128,7 millions d'€** : attribution de compensation régionale au titre de la CVAE transférée
- **107,6 millions d'€** : fonds national de garantie des ressources individuelles
- **114,2 millions d'€** : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
- **424,7 millions d'€** : fraction de taxe sur la valeur ajoutée

AUTRES RECETTES DE GESTION

462,5 millions d'€

dont :

- **73 millions d'€** : redevance d'assainissement
- **39 millions d'€** : péage BPNL
- **22,8 millions d'€** : ventes d'eau
- **7,8 millions d'€** : parcs de stationnement
- **52,3 Millions d'€** : participations

DOTATIONS DE L'ÉTAT

459 millions d'€

dont :

- **389,1 millions d'€** : dotation globale de fonctionnement
- **57,3 millions d'€** : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- **6,3 millions d'€** : allocations compensatrices de fiscalité

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

737,5 MILLIONS D'EUROS

EMPRUNTS

489 millions d'€

- **261,1 millions d'€** : emprunts à contracter
- **63 millions d'€** : refinancement de la dette



RECETTES ANNUELLES D'INVESTISSEMENT

134,8 millions d'€

- **43,5 millions d'€** : FCTVA
- **20,5 millions d'€** : amendes de police
- **4,8 millions d'€** : dotation d'équipement des collègues
- **37,2 millions d'€** : Taxe d'aménagement
- **20 millions d'€** : produit des ventes d'actifs
- **8,8 millions d'€** : autres crédits hors programmation pluriannuelle dont créances en dépenses et en recettes

CRÉDITS OPÉRATIONNELS (PPI)

113,7 millions d'€

- **87,9 millions d'€** : subventions
- **25,7 millions d'€** : autres crédits opérationnels

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 547,8 MILLIONS D'EUROS

CHARGES GÉNÉRALES

386,9 millions d'€

Principalement grands marchés publics permettant l'exercice des politiques publiques dont **76,2 millions d'€** pour la collecte, le tri et le traitement des déchets, **27,7 millions d'€** pour l'entretien des espaces publics, **14,7 millions d'€** pour la mobilité des biens et des personnes

DÉPENSES DE PERSONNEL

470,6 millions d'€

Pour un effectif de près de **9 200** agents

REVERSEMENT AUX COMMUNES

240 millions d'€

- **213 millions d'€** : Attribution de compensation
- **27 millions d'€** : Dotation de solidarité communautaire

CHARGES FINANCIÈRES

32 millions d'€

Intérêts de la dette

AUTRES CHARGES

5,6 millions d'€

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

396,7 millions d'€

dont :

- **133 millions d'€** : contribution au Sytral
- **118,7 millions d'€** : contribution au SDNIS
- **22,9 millions d'€** : dotations aux collèges

DOTATION DE COMPENSATION MÉTROPOLITAINE

72,3 millions d'€

Versement au conseil départemental du Rhône permettant d'égaliser les taux d'épargnes net des deux collectivités

DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL

838,6 millions d'€

dont :

PÉRÉQUATION

105 millions d'€

dont :

- **65,8 millions d'€** : prélèvements au titre du fonds national de péréquation des D.M.T.O perçus par les départements
- **20 millions d'€** : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales dont fonds de soutien interdépartemental

- **327,8 millions d'€** : frais de séjours et d'hébergement pour personnes handicapées (153,8 millions d'€), pour personnes âgées (38,9 Millions d'€) et pour l'enfance (135,1 millions d'€)
- **299,3 millions d'€** : allocations RSA
- **113,6 millions d'€** : allocation personnalisée d'autonomie
- **55,4 millions d'€** : prestation de compensation du handicap
- **7,8 millions d'€** : allocation compensatrice tierce personne

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1 081,7 MILLIONS D'EUROS

EMPRUNTS

421,4 millions d'€

- **221,2 millions d'€** : remboursement du capital de la dette
- **63 millions d'€** : refinancement de la dette



DÉPENSES ANNUELLES D'INVESTISSEMENT

10,4 millions d'€

- **4,7 millions d'€** : dont reversement de taxe d'aménagement
- **5,7 millions d'€** : autres crédits hors programmation pluriannuelle dont créances en dépenses et en recettes

CRÉDITS OPÉRATIONNELS (PPI)

650 millions d'€

- **514,1 millions d'€** : études, acquisitions et travaux
- **96,7 millions d'€** : subventions
- **39,3 millions d'€** : autres crédits opérationnels



©Thierry Fournier



©Thierry Fournier



©Thierry Fournier



©Thierry Fournier

SOLIDARITÉS ET HABITAT

625,5 MILLIONS D'EUROS

- Compensation du handicap
- Habitat et logement
- Politique de l'enfance et de la famille
- Politique du vieillissement
- Protection maternelle et infantile et prévention-santé

228,68 millions d'€

78,38 millions d'€

154,03 millions d'€

158,46 millions d'€

5,99 millions d'€

COMPENSATION DU HANDICAP **228,68 millions d'€**

La Métropole de Lyon pilote la politique publique à destination des **personnes en situation de handicap** et les accompagne tout au long de leur vie. Via les Maisons de la Métropole et en lien avec la Maison départementale - métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH), la Métropole informe, oriente et accompagne les personnes en situation de handicap, évalue leurs besoins, instruit leurs demandes et attribue les prestations.

HABITAT ET LOGEMENT **78,38 millions d'€**

La Métropole œuvre pour que chacun puisse trouver une solution de logement adaptée à son parcours et à sa situation. La politique logement s'adresse à toutes les populations en difficulté ou en situation de précarité afin de permettre l'accession ou le maintien dans des logements adaptés. Elle s'articule avec les actions menées en faveur de l'habitat comme le financement de la production de nouveaux logements, le rééquilibrage de l'offre et l'introduction de la mixité dans les quartiers.

L'objectif est de :

- financer **5 000** logements sociaux par an. Au cours de la période 2008-2020 (comprise), la Métropole a financé **4 083** logements sociaux / an en moyenne. L'effort à mener est donc important
- accompagner la sortie de **1 000** logements abordables en bail réel solidaire (BRS). **175** logements ont été validés en 2020, 1^{re} année de fonctionnement de la Foncière Solidaire du Grand Lyon (OFS métropolitain) sur 4 opérations distinctes : ZAC Confluence 2, ZAC des Girondins, , Opération de l'esplanade de la Poste à Dardilly et St Romain au Mont d'Or.

• **ECORENO'V** : **3 348** logements financés en 2020

• **Fonds de Solidarité Logement** (accès, maintien, énergie) : **6 607** d'aides financières attribuées (accès : 2 768 / maintien : 1 052 / énergie : 2 787)

(Sources DHL, 2020)

**POLITIQUE DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE**
154,03 millions d'€

La Métropole anime la **politique de l'enfance et de la famille**. Elle accompagne les familles en difficultés éducatives.

La Métropole met en œuvre des mesures de protection en cas de danger avéré : l'Institut départemental de l'enfance et de la famille, accueille et accompagne des enfants jusqu'à 18 ans et des mères avec leurs enfants de moins de 3 ans (placés sur décision judiciaire ou à la demande des parents).

La Métropole attribue également les agréments des candidats à l'adoption.

- **10 845** mineurs pris en charge au moins 1 fois pour l'aide sociale à l'enfance
- **3 010** enfants accueillis à l'IDEF et dans les 109 établissements habilités par la Métropole
- **970** mineurs accueillis en famille d'accueil

(chiffres 2019)

POLITIQUE DU VIEILLISSEMENT
158,46 millions d'€

Chef de file de la politique gérontologique sur son territoire, la Métropole coordonne les **actions sociales en faveur des personnes âgées**. L'objectif est de favoriser le maintien à domicile, de garantir un accueil de qualité pour les personnes âgées dépendantes et de contribuer à la protection de la personne âgée vulnérable. La Métropole accompagne les personnes et leur famille et gère le versement des prestations, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale.

**PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
ET PRÉVENTION-SANTÉ**
5,99 millions d'€

En matière de **Protection maternelle et infantile**, la Métropole assure le suivi des grossesses, des préparations à la naissance et à la parentalité et peut aider à organiser le quotidien avec l'enfant. Elle accompagne et oriente la famille lorsque le nourrisson est hospitalisé en service de néonatalogie ou porteur de handicap.

Elle veille également à la santé des enfants et réalise un bilan de santé pour tous les enfants de 3-4 ans scolarisés à l'école maternelle. Responsable de l'agrément des structures collectives ou individuelles d'accueil du jeune enfant, elle guide dans le choix du mode d'accueil pour l'enfant.



ÉCONOMIE, INSERTION, ÉDUCATION, CULTURE, SPORT

586,7 MILLIONS D'EUROS

- Culture
- Développement économique et compétitivité
- Education
- Enseignement supérieur et recherche
- Insertion et emploi
- Rayonnement et attractivité de la Métropole
- Sport
- Ville intelligente et politique numérique

42,65 millions d'€
51,05 millions d'€
106,42 millions d'€
27,73 millions d'€
324,38 millions d'€
18,09 millions d'€
4,66 millions d'€
11,70 millions d'€

CULTURE
42,65 millions d'€

La Métropole soutient la construction de logements sociaux étudiants, la diffusion, les enseignements artistiques, la lecture publique mais aussi la valorisation du patrimoine. Cette politique publique vise à faire de la métropole lyonnaise une métropole créative, interculturelle et inclusive, qui favorise la connaissance, l'échange et la transmission des savoirs. La métropole soutient également plusieurs événements ou structures culturelles d'envergure locale, nationale ou internationale.

- **120 000** visiteurs à Lugdunum en 2020

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMPÉTITIVITÉ DE LA MÉTROPOLE**
51,05 millions d'€

Le budget alloué au **développement économique** et numérique prévoit un redéploiement des crédits pour soutenir des mesures nouvelles ou « de relance » tels que le soutien à Lyon Eco-Energie, le renforcement du Pacte PME (Petites et Moyennes Entreprises) mais aussi un soutien renforcé à l'entrepreneuriat féminin. Le budget consacré à l'innovation et la compétitivité permettra la poursuite des projets de territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA), la reconduction des soutiens au CLARA (Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes, au centre d'infectiologie et au bureau de l'Organisation mondiale de la santé et à l'organisation des olympiades des métiers «WorldSkills» à Lyon en 2023.

EDUCATION
106,42 millions d'€

En matière d'éducation, la Métropole prend en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics, y compris le recrutement et la rémunération des agents affectés à l'entretien et la restauration. Elle verse aussi les dotations nécessaires au fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association.

- **116** collèges pour plus de **69 800** collégiens.
- À la rentrée scolaire 2021, **526** collégiens supplémentaires sont prévus selon les projections académiques

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE**
27,73 millions d'€

La Métropole accompagne **l'enseignement supérieur et la recherche** dans son développement. Elle propose des services pour améliorer le cadre et les conditions de vie étudiante grâce à la Maison des étudiants (MDE) et engage la construction de logements sociaux étudiants.

- **175 550** étudiant.es
- **50** associations étudiantes accueillies la Maison des étudiants

INSERTION/EMPLOI
324.38 millions d'€

- L'allocation RSA versée aux bénéficiaires est estimée à 291 M€ (246,7 M€ en 2020), soit une hausse de 18 % (+ 44,3 M€). Cette forte augmentation est directement liée à la crise sanitaire et économique. **Au mois d'octobre 2020, 44 333 bénéficiaires du RSA étaient enregistrés.**
- Une enveloppe de 10 M€ est allouée à la mise œuvre du nouveau dispositif Revenu de solidarité jeunes pour une première cible de **1 600 jeunes en grande précarité non éligibles au RSA.**

SPORT
4,66 millions d'€

En matière sportive, la Métropole soutient les principaux acteurs du monde sportif, dans toute leur diversité, au niveau local pour une animation des territoires, mais aussi au niveau national ou international. Il s'agit également d'un levier au service des autres politiques publiques.

- **60 560** licenciés (38 092 hommes / 22 468 femmes) pour la saison sportive 2020-2021 (saison en cours) pour les 200 clubs ayant déposé une demande de subvention auprès de la Métropole



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

217,2 MILLIONS D'EUROS

- Cohésion territoriale (dont Politique de la ville) **26,74 millions d'€**
- Coopérations territoriales **76,68 millions d'€**
- Développement urbain **55,07 millions d'€**
- Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public **58,67 millions d'€**

COHÉSION TERRITORIALE **26,74 millions d'€**

Cohésion territoriale (dont politique de la ville) : la Métropole favorise l'équité entre les territoires de la Métropole et l'égalité des citoyens dans l'accès aux droits et services.

COOPÉRATIONS TERRITORIALES **76,68 millions d'€.**

La Métropole développe des partenariats avec des établissements publics de coopération intercommunale, des communes ou des structures. Cette politique s'appuie sur des outils de planification stratégique ou d'échanges.

DÉVELOPPEMENT URBAIN **55,07 millions d'€**

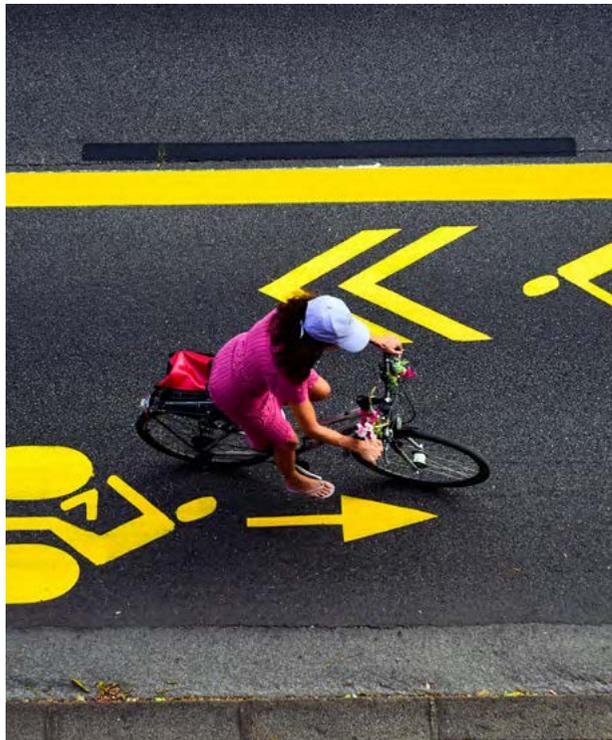
Au titre du **développement urbain**, la Métropole a l'ambition de participer à la production de logements abordables, d'améliorer la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, d'offrir des espaces publics apaisés, végétalisés, partagés, et de contribuer au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux.

ESPACES PUBLICS **58,67 millions d'€**

La Métropole gère la conception, l'entretien et la gestion des **espaces publics** en prenant en compte les nouveaux usages de mobilité et les enjeux de qualité de vie.

MOBILITÉ

316 MILLIONS D'EUROS



© O. Chassignole

En lien avec le développement urbain, cette politique impulse une métropole multipolaire, favorisant le lien entre les territoires, les distances courtes et une mobilité choisie.

Autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole, en lien avec le Sytral, la Région et l'État, œuvre pour le développement de sites bien desservis par les transports en commun, l'optimisation des infrastructures existantes, la promotion des modes doux, de la voiture partagée et des transports en commun, dans une perspective de préservation de la qualité de l'air.

- **1 032 km** de réseau cyclable
- **85 km** de couloirs bus ouverts aux vélos
- **16 357** arceaux soit **32 714** places vélos dans l'espace public
- **600** places de stationnement vélos sécurisées dans les parcs relais du réseau TCL
- **587** places de stationnement vélos sécurisées dans les parcs relais du réseau SNCF
- **1 102** places de stationnement vélos sécurisées dans 20 parcs LPA
- **423** stations Vélo'v réparties dans 24 communes de la Métropole de Lyon
- **72 286** abonnés longue durée Vélo'v et **4 000** abonnés e-Vélo'v

- **12** tunnels, soit **22,5 km** d'ouvrages souterrains
- **32 km** de voies rapides
- **16 km** d'autoroute déclassée
- **500 000** veh/jour sur voies rapides



©Thierry Fournier



© Laurence Daniere



©Thierry Fournier



©Thierry Fournier

ENVIRONNEMENT

369,9 MILLIONS D'EUROS

- Cycle de l'eau
- Cycle des déchets
- Espaces naturels, agricoles et fluviaux
- Qualité de vie - santé & environnement - risques
- Transition énergétique

103,05 millions d'€

110,42 millions d'€

11,86 millions d'€

135,35 millions d'€

9,26 millions d'€

CYCLE DE L'EAU
103,05 millions d'€

La Métropole assure la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la prévention du risque inondation. En matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gémapi), la Métropole mène des études et des projets visant à limiter les déversements et la saturation des réseaux par temps de pluie et réalise des actions de désimperméabilisation et de végétalisation pour réduire le risque d'inondations par ruissellement.

- **88,2** millions de m³ d'eau potable produite par an
- **485 000** m³ d'eau traités par jour
- **209 000** m³ d'eau potable consommée par jour
- **12** stations de traitement des eaux usées
- **3 379** km d'égouts
- **240** km de ruisseaux
- **350** Ha de zones inondables

(données issues du rapport Barnier 2019)

CYCLE DES DÉCHETS
110,42 millions d'€

Favoriser la réduction des déchets à la source, le développement du recyclage, la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés (chauffage urbain), le développement du réemploi et des recycleries, etc. La Métropole informe et sensibilise les habitants au tri des déchets. La Métropole met en place la collecte et le traitement des biodéchets qui représentent près de 30% des ordures ménagères.

- **211** sites pour le compostage partagé et **44** pour le compostage en établissement scolaire
- **81** nouveaux projets de compostage partagé dont 2 sites au sein des collèges et **1** dans une école
- **31 504** tonnes de verre collectés
- **306** tonnes de dons collectés dans les donneries

(données issues du rapport Barnier 2019)

ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FLUVIAUX
11,86 millions d'€

Espaces naturels, agricoles et fluviaux La Métropole préserve les espaces non bâtis, dans le cadre d'un développement urbain vertueux. Elle s'appuie sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels et de promotion des activités agricoles. La Métropole développe une stratégie alimentaire et agricole encourageant :

- l'approvisionnement du territoire en circuits courts
- la protection de la biodiversité Son volet fluvial cherche à préserver le milieu aquatique et à faire des préconisations en matière de transport de marchandises et de développement touristique.
- **700 km** de sentiers de randonnée

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
9,26 millions d'€

La politique de **transition énergétique** place la Métropole en chef de file avec pour objectif de développer les énergies renouvelables et l'écologie industrielle, maîtriser la dépense en énergie, renforcer et coordonner la planification territoriale de la production énergétique, organiser et garantir le service public de l'énergie, notamment les réseaux de chaleur urbains et les concessions de gaz et électricité.

**POLITIQUE QUALITÉ DE VIE, SANTÉ
ET ENVIRONNEMENT, RISQUES**
135,35 millions d'€

Cette politique concerne des domaines aussi divers que la qualité de l'eau, la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques, la qualité de l'alimentation, mais aussi la sensibilisation aux comportements individuels contribuant à la santé publique

- Poursuite de la prime Air Bois pour le remplacement d'un appareil de chauffage bois non performant pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur.

(données issues du rapport Barnier 2019)

PROJETS FUTURS À INDIVIDUALISER

131,2 MILLIONS D'EUROS



© Thierry Fourmier



© Eric Soudan



© Jeremy Cuenin



© Thierry Fournier



© Eric Soudan



© Thierry Fournier

RESSOURCES 1 383 MILLIONS D'EUROS

- Fonctionnement de l'institution
- Gestion financière

578,47 millions d'€
804,55 millions d'€

FONCTIONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

ressources humaines, interventions
logistiques, patrimoine et bâtiments,
politique assurantielle.

GESTION FINANCIÈRE

gestion de la dette (remboursement du capital,
gestion du produit des emprunts et de la trésorerie)
et des ressources de la collectivité issues des
recettes fiscales et des dotations de l'État.